

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	10
Nombre de votants	39
Date de la convocation	09/03/2023
Certifié exécutoire le	14/03/2023
Date d'affichage	14/03/2023
Envoyé en préfecture le	16/03/2023

Le treize mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle BOURDARIAS Sophie,

CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean François.

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COIGNAC Gérard), CHASSEING Daniel (donne procuration à LELIEVRE Carla), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), JAMILLOUX-VERDIER Simone (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), ROME Robert (donne procuration à CHEYPE Sandrine), ROUCHEREAU Patrice (donne procuration à LACHAUD Sylvie), RUAL Bernard, (donne procuration à TAVERT Gérard), VIGROUX SARDENNE Josiane (donne procuration à JENTY Philippe).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

29-2023 : compte administratif du BUDGET PRINCIPAL 2022 avec affectation du résultat

Après avoir entendu et lu le compte de gestion et le compte administratif

Le Président se retire pour le vote, l'assemblée élit M. PETIT Christophe comme président de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- d'accepter et valider le compte administratif qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes 2022	2 493 347.81 €	873 120.56 €
Dépenses 2022	2 169 961.62 €	864 493.73 €
Résultat net 2022	+ 323 386.19 €	+ 8 626.83 €
Résultat cumulé 2021	+ 854 475.60 €	- 579 573.42 €
Résultat cumulé 2022	+ 1 177 861.79 €	- 570 946,59 €

-d'affecter le résultat comme suit :

Affectation des résultats :

Résultat cumulé 2022 en investissement : - 570 946.59 €
Solde des Restes à réaliser 2022 : + 211 641.01 €
Besoin de financement : - 359 305.58 €

Affectation au 1068 de 2023 : 359 305.58 €

Excédent de fonctionnement à reporter au 002 de 2023 : 818 556.21€

Fait à Treignac le 16/03/2023

Le Président de séance Christophe PETIT

